



**Mississauga
2022**

Ontario
Summer Games
Jeux d'été
de l'Ontario



**Mississauga
2022**

Ontario
Parasport Games
Jeux Parasport
de l'Ontario

Code de conduite des participants aux Jeux de l'Ontario

Tous les participants aux Jeux de l'Ontario doivent :

- Agir en tant qu'ambassadeurs des clubs locaux et de leurs organismes sportifs provinciaux;
- Participer dans un esprit de fair-play, de coopération et de respect des autres à tout moment;
- Respecter les règles de leur sport, des Jeux de l'Ontario et du comité d'organisation des Jeux;
- Donner le meilleur d'eux-mêmes dans chaque compétition et accepter avec fierté le résultat de leurs efforts;
- Respecter leurs adversaires ainsi que les directives et les décisions des entraîneurs, des gérants et des officiels;
- Être courtois dans la victoire comme dans la défaite;
- Respecter les droits des résidents des communautés d'accueil;
- Considérer la participation aux Jeux de l'Ontario comme un privilège;
- Se comporter de manière à assurer un environnement sécuritaire et sans harcèlement pour tous les participants.



MORE THAN EVER

sauga2022games.ca



MISSISSAUGA



**Mississauga
2022**

Ontario
Summer Games
Jeux d'été
de l'Ontario



**Mississauga
2022**

Ontario
Parasport Games
Jeux Parasport
de l'Ontario

Règlement des Jeux de l'Ontario pour tous les participants :

Voici une liste des règles que doivent respecter les athlètes, les entraîneurs et les gérants, ainsi que les officiels qui participent aux Jeux de l'Ontario. Si un athlète, un entraîneur ou un gérant enfreint l'une des règles suivantes, il sera assujéti aux mesures disciplinaires du comité d'organisation des Jeux. Les athlètes, les entraîneurs et les gérants doivent :

- Respecter l'heure du silence à 22 h dans l'hébergement et l'heure d'extinction des lumières à 23 h;
- Respecter la politique de l'air pur et l'interdiction de fumer sur les lieux et dans les installations des Jeux;
- Respecter toutes les lois fédérales, les lois provinciales de l'Ontario et les règlements municipaux concernant la consommation d'alcool et l'usage de substances illégales (drogues) et de tabac;
- Ne pas conserver ou consommer d'alcool à tout moment pendant les Jeux, de l'heure d'arrivée à l'heure de départ;
- Être ponctuel pour toutes les fonctions et activités des Jeux de l'Ontario;
- Ne pas adopter un comportement antisportif, perturbateur, irrespectueux, harcelant, abusif, raciste, sexiste, dangereux ou criminel;
- Ne pas parier ou participer à des jeux d'argent.



MORE THAN EVER

sauga2022games.ca



MISSISSAUGA

Activités et comportement inappropriés

Les comportements et activités qui entravent ou empêchent le droit des autres de profiter des Jeux sont inacceptables et interdits.

Les activités suivantes sont inacceptables et interdites :

- Créer une perturbation;
- Se bagarrer, agresser ou harceler quelqu'un;
- Utiliser un langage blasphématoire ou obscène à l'encontre ou au détriment d'autrui;
- Vandaliser des biens;
- Toute activité d'intimidation ou de menace à l'égard d'autres personnes, ou de perturbation d'un programme ou d'un événement;
- Se chamailler, provoquant des conditions dangereuses;
- Porter une tenue ou afficher du matériel intolérant envers les droits de la personne;
- Faire du patin à roues alignées, de la planche à roulettes ou du vélo, sauf lorsque cela est autorisé dans les installations de la Ville;
- Bloquer les voies de circulation, les corridors, les escaliers ou les sorties;
- Provoquer des conditions insalubres.

Règles des OSP et des entraîneurs pour les athlètes

Veillez noter que les athlètes sont également assujettis aux règles établies par leur OSP et leurs entraîneurs. Le non-respect par un athlète d'une règle établie par son entraîneur entraînera une mesure disciplinaire de la part de l'entraîneur, selon ce que ce dernier déterminera.